



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/CEA-Valduc-contamination>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau

en action > Juridique > Nos actions juridiques > **Grave contamination au tritium à Saint-Maur-des-Fossés**

**30 novembre 2010**

## **Grave contamination au tritium à Saint-Maur-des-Fossés**

**En novembre 2010, le CEA de Valduc a été à l'origine d'une importante contamination au tritium de plusieurs salariés de la société 2M Process à Saint-Maur-des-Fossés, ainsi que des riverains et de l'environnement. Une information judiciaire a été ouverte.**

Le centre du CEA de Valduc créé en 1957 et situé à 45 Km au nord-ouest de Dijon, est une installation nucléaire intéressant la défense nationale.

Ce centre a connu, courant novembre 2010, un événement grave ayant entraîné une contamination au tritium de salariés de la société 2M Process à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne), de riverains et de l'environnement.

Plusieurs employés de cette entreprise sous-traitante du CEA ont manipulé un tamis moléculaire qu'ils croyaient neuf alors qu'il avait déjà été utilisé par le CEA Valduc et était radioactif.

Cette entreprise n'est pas une installation nucléaire de base, il ne s'agit même pas d'une installation classée.

L'incident a été classé au niveau 1 pour la contamination, mais au niveau 2 de l'échelle Ines qui en compte 7, en ce qui concerne le défaut de procédure.

Il ressort de l'entretien avec Régis Baudrillart, directeur du Commissariat à l'énergie atomique du centre de Valduc, publié dans le Bien public du 6 novembre 2010 1 que :

*"Le 3 novembre, un contrôle systématique de radioprotection, réalisé sur un salarié d'une entreprise prestataire, a révélé une dosimétrie positive au tritium, sans relation avec le travail effectué dans les locaux du CEA."*

Les recherches ont permis d'établir que cette exposition s'était produite lors d'une intervention sur un tamis moléculaire en provenance du CEA Valduc, confié en septembre 2009 à l'entreprise 2M Process, située dans le Val-de-Marne.

*"Nous avons confié à cette entreprise de La Varenne-Saint-Hilaire une étude pour optimiser le système d'absorption du tritium, afin qu'une quantité d'eau moins importante soit rejetée. Les expériences ont commencé en février, et de façon plus importante en septembre. Lorsqu'un salarié de cette entreprise est revenu récemment au CEA Valduc, nous avons décelé dans ses urines une contamination au tritium..."*

Pour identifier l'incident, le CEA Valduc est remonté dans ses archives jusqu'en 1996, date à laquelle ce matériel avait été démonté et séché. Le CEA avait alors considéré qu'il n'y avait plus de tritium à l'intérieur.

*"Quand les bases de données ont été refaites en 2000, ce tamis a été répertorié comme neuf, puis entreposé jusqu'en 2009, où il est ressorti. En fait, son utilisation dans une installation de traitement de tritium, malgré les opérations de dégazage dont il avait fait l'objet, ne pouvait exclure la présence de traces résiduelles."*

Ce tamis aurait également transité par une autre entreprise située à Bondoufle.

Le Réseau a déposé plainte contre X le 30 novembre 2010 (*voir la plainte, en document joint*).

**Une information judiciaire a été ouverte le 24 février 2011. Le Réseau s'est constitué partie civile le 1er juin 2012. L'affaire a finalement fait l'objet d'un non-lieu...**

***Téléchargez notre constitution de partie civile***



**Contamination au tritium - Constitution de partie civile**

Pour en savoir plus :

<https://www.sortirdunucleaire.org/saint-maur-bondoufle>